

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 09 février 2016 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ères) suivants :

Mesdames Christine Ouellet, Christiane Veilleux,

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2016-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

2016-12 ADOPTION DU PROCES-VERBAL

ATTENDU QU'une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

ATTENDU QUE le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 05 janvier 2016.

ADOPTÉ

2016-13 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables et des factures payées par prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-trésorière à payer les comptes totalisant 81 264.86 \$.

ADOPTÉ

Je certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour payer les comptes ci-haut énumérés.

Fait suite la lecture de la correspondance

2016-14 FORMATION APSAM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à la recherche des personnes intéressées par la formation de sécurité au travail;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément autorise la participation de l'employé municipal à la formation portant sur excavation et les tranchées et dispensée par l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail).

QUE la municipalité assume le coût de l'inscription de 159\$ ainsi que les frais de déplacements et repas.

ADOPTÉ

2016-15 RENOUELEMENT DES ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de la municipalité prend fin le 16 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les documents reflètent une majoration de 3% de la valeur des bâtiments pour refléter la hausse des coûts en construction;

À CET EFFET, il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et unanimement résolu que la municipalité renouvelle son contrat en assurance responsabilité, véhicules, bâtiments de tous

ses propriétés avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2016-2017. Le coût pour la prochaine année est de 21 282\$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

DÉNEIGEMENT

Une rencontre avec les employés en déneigement aura lieu jeudi le 11 février 2016 à 17h à la bibliothèque de la municipalité.

Des informations sont données concernant l'avancement du projet de la reconstruction du pont de la Mariakèche avec le Ministère des Transports.

2016-16 SOUMISSIONS SYSTÈME D'ALARME

Deux entreprises ont été invitées à soumissionner pour la modification du système d'alarme au centre des loisirs;

Deux soumissions ont été reçues à la fin de la période soit mardi le 09 février à 11h45;

CONSIDÉRANT QU'il y a un écart important entre les deux soumissionnaires et qu'une analyse plus poussée des documents doit être faite avant de prendre une décision;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu de reporter à une prochaine séance l'adjudication du contrat pour la modification du système d'alarme en incendie au Centre des loisirs.

ADOPTÉ

RENONVELLEMENT DU CONTRAT SEMO

2016-17 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Clément possède une entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail avec Emploi Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente arrive à échéance le 07 février 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu que la Municipalité de Saint-Clément renouvelle le contrat d'intégration au travail pour la préposée au comptoir postal ;

De plus, il est résolu d'autoriser Madame Line Caron, dg/sec-trésorière, à signer les documents relatifs à l'entente avec Emploi-Québec.

ADOPTÉ

2016-18 EMPLOI TEMPORAIRE (Comptoir postal)

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître dans le journal Le Clémentois l'offre d'emploi pour un poste de préposée temporaire pour le comptoir postal;

ATTENDU QUE madame Carmona Cayouette a déposé sa candidature pour occuper le poste et répond aux critères de l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte la candidature de madame Carmona Cayouette au poste de préposée au comptoir. Une période probatoire de six mois est applicable.

ADOPTÉ

2016-19 PROJET CHAUFFAGE AUX GRANULES

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière pour un projet de chauffage aux granules pour le garage municipal et le centre des loisirs ;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Francis April et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte l'aide financière du Programme de biomasse forestière résiduelle pour le projet d'une chaufferie au garage municipal et au centre des loisirs.

ADOPTÉ

2016-20 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Caron et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

DE CONFIRMER que madame la conseillère Christine Ouellet soit la responsable du dossier *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-Clément à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

QUE la municipalité s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif tel que le comité PFM;
- Élaborer un plan d'action selon le modèle et l'échéancier proposés;
- Rédiger un rapport annuel selon le modèle et l'échéancier proposés;
- Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation (dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – mois de mai);
- Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et utiliser le logo MAE dans ses outils de communication.
- Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Réaliser une consultation afin de vérifier la satisfaction des familles quant aux mesures et aux initiatives mises de l'avant par la municipalité au cours des 3 années de son accréditation.

ADOPTÉ

2016-21 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme ;

À CET EFFET, Il est proposé par le conseiller Denis Roy et unanimement résolu que monsieur Sébastien Ouellet, agent de développement et de loisir soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2015-2016 pour le projet « Le palet, un sport à découvrir ».

ADOPTÉ

2016-22 PROJET DANSE CONTEMPORAINE

ATTENDU QU'une nouvelle compagnie de danse ouvre ses portes dans la région du bas Saint-Laurent « Mars elle danse »;

ATTENDU QU'une demande de location de la salle au 2^e étage du centre des loisirs a été formulée pour un projet de création en danse contemporaine et ce sur une période de quatre semaines;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de politique de prix pour le type de location demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de faire l'offre de la salle exceptionnellement pour un montant de 50\$/jour utilisé par la compagnie de danse « Mars elle danse ».

ADOPTÉ

2016-23 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ (RENOUVELLEMENT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Clément a pris connaissance de la demande d'autorisation de Construction BCK inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, elle consiste en une utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie des lots 15 et 16-A, Rang 5, Canton Bégon pour l'exploitation d'une gravière/sablière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit donner un avis à la demande d'autorisation adressée par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage en vigueur dans la municipalité de Saint-Clément;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée dans la demande pourra revenir à être utilisée à des fins agricole après la réhabilitation du site;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Clément, hors de la zone agricole, d'autres emplacements disponibles pour le type de besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par Construction BCK inc.

ADOPTÉ

Le conseiller Luc Veilleux fait part qu'il a un intérêt et se retire de la présente décision.

2016-24 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu qu'une augmentation de salaire égale à l'indice des prix à la consommation soit accordée aux employés soit de 1.6% pour la prochaine année et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2016. À l'exception des employés ayant une autre entente au contrat.

ADOPTÉ

2016-25 CHEMIN DE SAINT-RÉMI

Il est proposé par le conseiller Francis April Et résolu que la municipalité de Saint-Clément mandate mesdames Christiane Veilleux et Line Caron comme représentantes de la municipalité au comité du tronçon des MRC de Rivière-du-Loup, Des Basques et Rimouski-Neigette du Chemin de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

2016-26 BRANLE-BAS DANS LES BASQUES

Le groupe artistique d'art communautaire organise un spectacle participatif qui regroupe des acteurs de Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Rita, Saint-Médard et de Saint-Clément.

Le Tribunal Théâtre aura lieu le 18 mars prochain au Centre communautaire JC Belisle de Saint-Jean-de-Dieu.

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu d'autoriser la dg/sec-trésorière à signer le protocole d'entente avec UTIL (Unité Théâtrale Interventions Locales) et la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

ADOPTÉ

2016-27 DONS

Après étude des demandes reçues,
Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu :
Qu'un montant de 75\$ soit versé pour l'annonce de la bénévole de l'année dans le journal Info-Dimanche;
Qu'un montant de 100\$ soit versé à la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu pour la visite de l'Archevêque;
Qu'un montant de 50\$ soit versé à l'École secondaire de Trois-Pistoles dans le cadre du Gala du mérite scolaire.

ADOPTÉ

Une période de questions est allouée.

Rapport des comités : Les membres du conseil donnent un compte-rendu des réunions tenues durant le dernier mois. Table d'harmonisation, MADA, OMH, Gens d'affaires ainsi que le comité famille. Le maire fait rapport de la séance de la MRC.

2016-28 POINT DE SERVICE CLSC

CONSIDÉRANT QUE le point de services du CLSC des Basques est implanté dans la municipalité de Saint-Clément depuis 1977;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit en 1985 un bâtiment abritant des locaux adéquats afin de permettre aux employés et médecins d'offrir des services et des soins de qualité pour la population locale et des environs;

CONSIDÉRANT QUE les soins et services médicaux ont diminués depuis quelques années pour devenir un point de chute;

CONSIDÉRANT QUE les horaires de médecins connaissent une diminution importante au Point de chute de Saint-Clément depuis les derniers mois ;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et que les besoins sont grandissants en matière de soins de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place des politiques pour les aînés, la famille et les enfants le tout pour maintenir ses services et accueillir des nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont à l'écoute des citoyens et par le fait même défendent leurs intérêts;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le maire Eric Blanchard et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément demande au Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent une rencontre afin de discuter du plan de répartition des soins et services médicaux sur le territoire de la MRC des Basques et plus particulièrement pour notre Point de chute.

QUE la présente résolution soit acheminée au député-ministre Jean D'Amour.

ADOPTÉ

2016-29 AVIS DE MOTION MODIFICATION AU RÈGLEMENT # 187

La conseillère Christine Ouellet donne avis de motion pour modifier le règlement numéro 187 portant sur l'adoption du budget de l'année financière 2016 et du programme triennal des immobilisations. L'ajout d'un article pour la tarification du bac brun pour les matières organiques.

ADOPTÉ

2016-30 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet d'ajourner au lundi 15 février à 19h30.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-trésorière